

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07.148

L'An deux Mille Sept, le 12 décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 décembre 2007

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 décembre 2007

ETAIENT PRESENTS : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme DURAND, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS
M. BUJARD représenté par M. COASSIN
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHÉRON
Mme TURPIN représentée par Mme MOINET

ABSENTS -EXCUSES : M. FAVRE, Mme ISENDICK, M. RAYMOND,

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : RECONVERSION DU PALAIS DES CONGRES EN PÔLE
ÉVÉNEMENTIEL "SPECTACLES ET RENCONTRES"
APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE

RAPPORTEUR : Mme MONTRON

VOTE : 6 ABSTENTIONS
UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération du 6 avril 2007, le conseil municipal a approuvé la procédure de concours relative à la réhabilitation du palais des congrès en pôle événementiel "spectacles et rencontres". Au terme de la procédure, l'équipe de Maria Godlewska à été retenue comme lauréate.

Après avoir élaboré les missions Diagnostic et Esquisse, l'équipe de conception a ensuite établi le dossier d'Avant-projet. Au cours des études, plusieurs coûts sont venus s'adjoindre au montant initial des travaux tels que :

- la réhabilitation des panneaux Prouvé,
- les dessous de scène,
- des travaux d'étanchéité
- l'installation d'un transformateur,
- l'équipement technique de la salle multifonctionnelle.

L'ensemble de ces travaux entraîne une augmentation des coûts de travaux 2 200 000 euros, conduisant à la signature d'un avenant avec l'équipe de maîtrise d'œuvre pour un montant de 392 189,33 euros.

Après analyse technique et fonctionnelle, il est proposé d'approuver l'avant-projet détaillé et d'arrêter le coût définitif global de l'opération à 13 097 694,50 euros.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'approuver l'avant-projet détaillé assis sur le montant global d'opération susmentionné, ainsi que l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer les documents afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver l'avant-projet définitif de réhabilitation du palais des congrès en pôle événementiel "spectacles et rencontres" tel que proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- de porter le coût définitif global des travaux de l'opération à 13 097 694, 50 euro,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 décembre 2007

Le Maire,
H. LE GUEUT